



PROCÈS-VERBAL

Séance plénière du conseil d'administration du 09 juillet 2019

Les membres du conseil d'administration (CA) de l'université Jean Moulin se sont réunis le mardi 9 juillet à 14h30, dans l'amphithéâtre HUVELIN, sous la présidence de Monsieur Jacques COMBY, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Informations générales

Partie A

1. Questions budgétaires :
 - a. Approbation du budget rectificatif n° 2 ;
 - b. Débat d'orientation budgétaire ;
2. Politique indemnitaire :
 - a. Dispositif d'intéressement pour les personnels BIATS contractuels ;
 - b. Régime indemnitaire des personnels BIATS titulaires ;
 - c. Nouvelle bonification indiciaire ;
 - d. Dispositif d'intéressement relatif aux marges de formation continue ;
 - e. Approbation de la liste des fonctions ouvrants droits à l'attribution d'une prime ;
3. Schémas pluriannuels de stratégie immobilière ;
4. Validation des modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires ;
5. Affaires culturelles :
 - a. Rapport d'activité du service des affaires culturelles ;
 - b. Bilan financier de l'orchestre de chambre de Lyon ;
6. Remises commerciales, remises gracieuses et admission en non-valeur.

Partie B

- Conventions
- Questions financières
- Organisation pédagogique

Partie C

Questions diverses.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des professeurs : COMBY Jacques – DODANE Claire – DELESALLE-NANCEY Catherine – GONTIER Thierry – HUSSLER Caroline – SERVET Pierre – VINOT Didier

Collège B des autres enseignants : COAVOUX Sophie – FAURE Patrice – MARMOZ Franck – GIRER Marion

Collège des IATSS : BONICALZI François – COLOMBIER Fabrice – GUETAT Michèle

Collège des étudiants : LUMINIER David

Collège des personnalités extérieures : SCHNEIDER Jean-Michel

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège A des professeurs : PORCHY-SIMON Stéphanie par MARMOZ Franck

Collège B des autres enseignants : ASQUIN Alain par SERVET Pierre – OLIVIER Claudine par BONICALZI François

Collège des IATSS : BERGHEAUD Yann par MARMOZ Franck

Collège des étudiants : AUBERT Baptiste par LUMINIER David

Collège des personnalités extérieures : BONVALET-YOUNES Rindala par BONICALZI François

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

FERRARI-BREEUR Christine, vice-présidente en charge des relations humaines et du dialogue social – CONDEMINE Yves vice-président en charge de la stratégie numérique – LEBEAU Tifenn, directrice des ressources humaines – VARINARD Christian, directeur de l'IAE – ARGENTIER Jean-Luc, directeur général des services – BERTHOMIEU Stéphane, agent comptable – DESNOUES Fabienne, directrice des affaires financières – WIRTZ Peter, vice-président chargé de la recherche – PILLET Stéphane, vice-président chargé de la commission de la formation et de la vie universitaire, de l'offre de formation, de la professionnalisation et de la vie étudiante.

ASSISTAIT ÉGALEMENT

Djanomo ABEUDJE du service des affaires juridiques, générales et des archives,

Le présent procès-verbal a été rédigé par Adrienne REY et Djanomo ABEUDJE,

Le quorum étant atteint, le président, Jacques COMBY ouvre la séance à 14h53.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

M. SERVET remercie les membres du conseil d'administration (CA) et explique qu'en l'absence de quorum physique, le budget rectificatif BR 2 ne pourra pas être soumis au vote et sera donc présenté au CA de septembre 2019.

1. QUESTIONS BUDGETAIRES

En l'absence de quorum physique, ce point est reporté.

M. SERVET explique qu'à la demande justifiée de l'agent comptable, la partie B va être étudiée en priorité, car elle concerne la validation de tarifs de diplômes universitaires (DU), qui n'ont pas été approuvés lors d'un CA précédent. Le vote de ce point permettra de débloquer la situation. Par la suite un point d'information générale concernant l'université-cible sera fait, puis seront abordés les autres points de l'ordre du jour.

CONVENTIONS, QUESTIONS FINANCIÈRES ET ORGANISATION PEDAGOGIQUE



M. SERVET souhaite savoir si l'un des membres du CA veut faire remonter des points de la partie B en partie A.

M. BONICALZI indique que le document concernant le « *Village des partenaires* » a été communiqué seulement vendredi et souhaite qu'il en soit fait un vote distinct.

M. SERVET répond que la question financière relative au « *Village des partenaires* » fera l'objet d'un vote distinct des autres documents de la partie B. Les autres documents de la partie B sont donc soumis à un vote unique.

A l'exception du point concernant le « *Village des partenaires* », les documents proposés en partie B sont adoptés à la majorité des membres par :

Nombre de membres présents et représentés : 23

- ✓ Nombre d'abstentions : 3
- ✓ Nombre de voix pour : 20
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Le document relatif à l'évènement « *Village des partenaires* » est adopté à la majorité des membres par :

Nombre de membres présents et représentés : 23

- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 20
- ✓ Nombre de voix contre : 3

QUESTIONS DIVERSES

M. COMBY souhaite faire un point d'information à propos de l'université-cible. Il explique que **M. BOUABDALLAH** a été réélu à la tête de la communauté d'universités et établissements (COMUE) ; La COMUE continue donc sous la même forme jusqu'au passage éventuel à l'université-cible qui s'accompagnera alors d'une reconstitution progressive des instances parmi lesquelles, la COMUE. À l'origine, le projet d'université-cible rassemblait cinq partenaires. Le rejet du document d'orientation stratégique (DOS) par l'un d'entre eux - l'institut national des sciences appliquées (INSA) – a créé plusieurs difficultés. Tout d'abord à l'école normale supérieure (ENS) qui a changé de direction entre l'élaboration du premier DOS et aujourd'hui. Le directeur y a été renommé et la composition du CA est légèrement modifiée. Or, ce dernier ne souhaite pas voter le DOS dans sa version originelle puisque l'INSA s'est retiré. Cela conduit donc à la rédaction d'un deuxième DOS. Cela entraîne également des modifications dans le calendrier de présentation du DOS aux instances. En effet, le 11 juillet se tiendra un vote à l'ENS sur deux éléments importants. Lors de ce vote l'ENS s'exprimera sur sa volonté ou non de poursuivre son engagement dans le projet d'une université-cible à quatre partenaires au lieu de cinq.

M.COMBY a communiqué aux membres du CA de l'université de Lyon, avec l'accord de l'ENS, le document qui sera présenté au CA de l'ENS lors de ce vote. Il explique qu'il ne s'agit pas d'un nouveau

DOS. Il le transmet uniquement à titre d'information, cela ne fait pas l'objet d'un vote. Ce document indique qu'il va falloir retravailler un DOS à quatre partenaires. Il faudra donc probablement un nouveau vote sur un DOS à quatre avant de pouvoir voter sur les statuts de l'université-cible. Il va falloir modifier le calendrier prévu initialement.

M. COMBY procède à la lecture du document transmis.

M. COMBY fait remarquer que le document exprime clairement que les partenaires du projet d'université-cible souhaitent améliorer la réussite des étudiants dans les pôles et dans les structures dédiées.

M. COMBY continue la lecture du document.

M. COMBY signale que ce document indique que l'ENS doit jouer un rôle déterminant dans le pilotage du pôle sciences et humanités puisqu'il se pourrait que le directeur de l'ENS soit le directeur de ce pôle. Il y a donc peu de changements par rapport au DOS initial. Il doit encore être amélioré. Il ne peut pas communiquer les dates des futures négociations avec les quatre autres établissements car elles sont encore en discussion. Il demande s'il y a des questions.

M. LUMINIER souhaite savoir si des dates ont été arrêtées.

M. COMBY répond que non, il faut attendre de savoir si le jury initiative d'excellence (IDEX) octroie un délai supplémentaire au site de Lyon-Saint-Étienne.

Mme DODANE s'étonne, à la lecture du dernier paragraphe du document transmis, du terme « *en son cœur* » qui semble faire de l'ENS l'acteur principal de la structure. Or, plusieurs remarques ont déjà été faites sur le sujet. Plusieurs personnes trouvent problématique que l'ENS occupe la place principale, décisionnaire. Elle trouve donc surprenant que cette nouvelle version du DOS ne tienne pas d'avantage compte de ces remarques.

M. COMBY rappelle que l'ENS n'a pas voté le DOS pour l'instant. Or, il n'y a pas le temps réécrire complètement un DOS complet avant le vote à l'ENS. Les points clefs du DOS sont donc repris dans un autre document qui sera présenté jeudi prochain. C'est le document présenté actuellement au CA. L'ENS a besoin de garanties pour voter ce DOS réécrit et doit délibérer. Il signale qu'un nouveau DOS sera écrit par les quatre partenaires restants. Il doit toutefois encore être discuté et négocié.

Arrivée de M. PILLET > 15h17.

M. COMBY revient sur le bouleversement suscité par le départ de l'INSA. L'une des questions du nouveau DOS sera de savoir si l'on conserve un pôle ingénierie.

M. BONICALZI constate que le vote de l'INSA était prépondérant et que s'il avait voté en premier la situation aurait été différente. Il rappelle qu'en outre, à Lyon 1 le vote du DOS a été fait sous condition.

M. COMBY rappelle que ces conditions n'ont pas été inscrites dans une délibération et n'ont donc aucune valeur juridique.

M. BONICALZI précise que les conditions en question ont été évoquées au CA de Lyon I et apparaissent dans les comptes-rendus.

M. BONICALZI explique que les conditions ont été évoquées au CA de Lyon I. Elles n'ont pas été intégrées à la délibération. Dans ces conditions il y a tout de même des orientations qui questionnent. Il est notamment rappelé que les personnalités extérieures du CA ne doivent pas pouvoir donner de procuration. L'autre condition est que l'ensemble des licences actuelles du site doivent être opérées par l'école universitaire de premier cycle, ce qui n'empêche pas les pôles de développer de nouveaux parcours sélectifs. Cela signifie que toutes les licences existantes de tous les établissements participant à l'université-cible doivent intégrer l'école universitaire du premier cycle. Il s'interroge donc sur ce point.

M. COMBY fait remarquer à **M. BONICALZI** que ces propos n'ont pas fait l'objet d'une délibération lors du CA. Ils ne sont donc pas votés, ils ne sont pas dans le DOS ni dans le nouveau document de l'ENS.

M. BONICALZI rapporte qu'au CA de Lyon I, il a été rappelé que les étudiants doivent être représentés à hauteur d'au moins 25 % dans les conseils de pôles et que les directeurs doivent être désignés parmi une liste de personnes proposées par le pôle. Ce fonctionnement doit être appliqué à la désignation du président de l'ENS. Il s'étonne de ces différentes orientations. L'ENS apprenant le vote de l'INSA, a refusé de voter le DOS et décidé d'écrire un document propre. L'ENS ne vote pas le DOS en l'état contrairement à l'université Jean Moulin qui l'a voté en l'état. Il faut attendre de voir quel sera le contenu du nouveau DOS et quelle place prendra l'ENS dans le pôle sciences et humanité.

M. COMBY n'est pas d'accord avec l'interprétation de **M. BONICALZI**. L'ENS a voté le DOS une première fois. Concernant le deuxième DOS, l'ENS ne peut pas le voter en raison du changement de composition de son CA. Le directeur de l'ENS ne peut pas se contenter de l'approbation de son conseil d'administration dans son ancienne composition. L'INSA était prépondérant et son départ entraîne tout naturellement des changements. La démission du directeur de l'INSA a eu pour conséquence de reporter le vote.

M. BONICAZI explique que c'est plutôt M. NIBOUREL, représentant du MEDEF, qui a unilatéralement décidé de reporter le vote du CA de l'INSA contre l'avis des membres du CA qui voulaient voter le jour même.

M. COMBY dit qu'il est impossible qu'une seule personne impose un vote à un CA puisque l'obtention de l'approbation des deux tiers de ses membres est nécessaire.

M. BONICALZI rétorque que les deux tiers des membres ont accepté, mais n'ont pas voulu l'ajournement.

M. SERVET propose que l'on aborde un autre point et que le débat avance.

M. BONICALZI rappelle que le dossier devrait normalement être déposé à l'agence nationale de la recherche (ANR) le 12 juillet. Il voudrait connaître la date du report proposée par le ministère.

M. COMBY précise qu'il s'agit plutôt d'une décision de l'ANR prise en concertation avec le jury IDEX, le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et le secrétariat général pour l'investissement. Il attend encore une réponse.

M. BONICALZI considère que le décalage de ce calendrier est un point important.

M. COMBY est d'accord. Il s'agit d'un point fondamental.

M. BONICALZI voudrait savoir si le document présenté à l'ANR peut être communiqué aux membres du CA, étant donné qu'il engage sur l'université-cible.

M. COMBY répond que oui.

M. BONICALZI veut savoir quel document sera communiqué si le calendrier n'est pas reporté.

M. COMBY explique qu'il convient de réfléchir à ce qui pourra être présenté au jury IDEX. Il est fort probable que le délai demandé soit accordé.

M. SERVET propose de passer aux questions budgétaires de l'ordre du jour. Si l'approbation du budget rectificatif 2 (BR2) est reportée, on peut en revanche débattre de l'orientation budgétaire puisque cela n'appelle pas de vote.

M. VINOT reprend la note sur les orientations budgétaires 2020 et rappelle que ce débat d'orientation constitue la toute première étape du processus qui conduira à l'examen du budget 2020 prévu en fin d'année, lors du CA du mois de décembre. Il précise que le vote évoqué par **M. SERVET** concerne le budget dont le processus d'élaboration débute aujourd'hui. Ces orientations sont soumises dans le cadre des dialogues de gestion conduits avec les services et les composantes. Malheureusement, il n'a pas pu les présenter lors d'un conseil d'administration précédent. En outre, certains dialogues de gestion ont déjà commencé, ces orientations budgétaires ont été présentées au préalable au bureau et très légèrement corrigées à la marge suite aux observations faites à cette occasion. Il n'y a pas de changement significatif pour l'année 2020 qui s'inscrit dans la continuité de la politique d'établissement et dans un contexte de construction de l'université-cible. Il n'était en effet pas envisageable de changer radicalement le fond ou la méthode. Les contraintes économiques restent les mêmes notamment en raison de la faible dotation pour charges de service public que perçoit l'université Jean Moulin. Pour développer des projets, de nombreuses actions seront menées pour renforcer l'efficacité des moyens et promouvoir l'innovation : accroître la qualité de la recherche et des formations, développer la qualité de vie des étudiants et agents et continuer le développement du patrimoine. Il détaille les orientations prioritaires pour l'année 2020.

La première orientation consiste à affirmer le rôle de l'université Jean Moulin dans le processus de construction de l'université-cible en matière d'expérimentation et d'innovation, domaines dans lesquelles notre établissement dispose de compétences reconnues. Cela concerne le pilotage, le numérique, la relation au monde socio-économique, la formation continue, l'entrepreneuriat et l'insertion professionnelle.

La deuxième orientation porte sur la préservation du patrimoine de l'établissement, reconnu comme étant de très bonne qualité, en réfléchissant davantage à l'échelle du site de Lyon-Saint-Étienne. Cela sera évoqué plus tard dans l'ordre du jour, lors de la présentation du schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

La troisième orientation consiste à amplifier et valoriser les relations de de l'établissement avec le monde socio-économique dans le domaine de la formation et de la recherche. L'utilisation d'outils d'analyse de coûts et de suivi des budgets permettra d'évaluer correctement l'ensemble des actions et des projets.

Enfin, les actions nécessaires pour préparer les composantes et les services aux transitions à venir seront mises en œuvre avec le déploiement d'un plan de formation professionnelle adapté pour un accompagnement à l'évolution des compétences et une reconnaissance des engagements des personnels ainsi que des renforts ponctuels et ciblés en fonction dans besoins.

M. VINOT rappelle que le débat d'orientation est aussi l'occasion de démontrer que la qualité de vie au travail demeure une préoccupation centrale. Elle fera donc l'objet de nouvelles actions prioritaires qui seront traduites dans la campagne d'emploi préparée à l'automne. Celle-ci sera élaborée en tenant compte des éléments de discussion budgétaire présentés aujourd'hui.

Il présente ensuite les cinq axes opérationnels qui composent le projet de budget.

Le premier point porte sur la qualité de la formation et de la vie étudiante : les cibles présentées dans le cadre du projet du budget 2020 sont en cohérence avec celles du contrat quinquennal. Il s'agit donc de la réussite en licence en 3 ou 4 ans et en DUT en deux ou trois ans. La contribution de chaque composante à ces objectifs est suivie de près, bien que la réussite en premier cycle s'apprécie également au regard de l'orientation BAC-3/BAC + 3. La deuxième cible porte sur la qualité de l'insertion professionnelle où les résultats situent l'université Jean Moulin aux tout premiers rangs nationaux dans chacun des domaines de formation. L'équilibre entre formation initiale et continue sera maintenu. Il signale que l'université veillera à ce que ses diplômes demeurent pertinents économiquement et académiquement. Le développement de la formation en alternance, en apprentissage et en contrat professionnel doit tenir compte des besoins du marché de l'emploi et de la rentabilité économique. Ce développement des formations doit également respecter le plafond d'heures attribué à chaque composante. Le développement des programmes de formation continue qui dégagent de la marge sera poursuivi. Les formations à faible impact seront arrêtées ou redéployées. Pour la vie étudiante, un dispositif de co-conception avec les usagers sera mis en œuvre dans le cadre du réaménagement de l'espace rue et des zones partagées de la Manufacture. L'aménagement de la bibliothèque universitaire (BU) du palais continuera sur 2020.

Le deuxième point concerne l'objectif du pilotage de l'offre de formation. Il s'agit de conserver le plafond d'heures de 2018-2019, l'objectif est une consommation de 97,5 % du plafond. La marge doit être conservée pour ajuster la mise en œuvre des formations, ce qui correspond à 292 690 heures. Ce plafond est reconduit et doit être respecté. Pour autant, on pourra envisager des redéploiements et procéder à des autorisations spécifiques en matière de formation.

Le troisième axe concerne la recherche et son développement. Les moyens fonctionnels accordés aux laboratoires de recherche sont préservés et la recherche continuera d'être fortement soutenue notamment par la reconduction des projets BOURGEONS et TREMLIN. Par ailleurs, les axes de valorisation et de



promotion des chaires continueront à être privilégiés et développés. Il y aura un suivi précis des revenus consolidés de la valorisation de la recherche. L'indicateur du nombre de chercheurs produisant, introduit l'année dernière, est conservé. Actuellement, il y a 82 % d'anciens chercheurs produisant, ce ratio doit être amélioré.

Le quatrième axe porte sur le développement international ciblé. Il y a plusieurs actions identifiées avec le soutien à l'apprentissage des langues et le renforcement de cet enseignement pour les non-spécialistes, par le biais du réseau de langues pour spécialistes d'autres disciplines (LANSAD), on encouragera le renforcement des formations spécifiquement dédiées aux étudiants internationaux, ainsi que le développement ciblé des diplômes délocalisés sur la base d'une analyse qui intègre la dimension économique des partenariats. La reconduction des professeurs invités est aussi encouragée car c'est une vraie plus-value pour l'université notamment dans le domaine de la recherche. Enfin, le développement de programmes de recherche internationaux structurés avec des partenaires privilégiés en cohérence avec la politique du site, notamment le Brésil et la Chine, sera soutenu.

Le cinquième axe porte sur l'efficacité maintenue dans l'utilisation des moyens de l'université qui atteint un taux d'efficacité exceptionnel. Il faut donc maintenir ce rythme, et ce même si la sous-dotatation oblige à optimiser l'utilisation des ressources. Cela passe par le suivi de la masse salariale afin de ne pas dépasser les seuils d'alerte en termes de taux de rigidité. Il n'est pas question pour autant de procéder à des gels de rémunération ou de postes pour l'année 2020. Des contrats exogènes et des mesures nationales non financées pour les agents non titulaires vont être intégrées dans le budget et les départs seront renouvelés. En fonction des marges de manœuvre identifiées, le travail de prospective sur les emplois sera approfondi. L'objectif est de répondre aux priorités de développement de l'établissement en lien avec la construction de l'université-cible. L'hypothèse de la reconduction de la subvention pour charges de service public 2020 a été retenue, il faut donc renforcer les ressources propres de l'établissement, notamment en étant très attentif au recouvrement des recettes. En effet, en 2020 il faudra améliorer la facturation exhaustive des recettes en s'appuyant sur un échange constant avec l'ensemble des composantes et des services. En 2019, ce travail a déjà largement porté ses fruits. Par ailleurs, le dispositif d'intéressement sur la marge développée par la formation continue et conditionné à la réalisation d'objectifs, est reconduit pour les composantes et les services concernés.

Il rappelle que l'université a vu certaines de ses dépenses de fonctionnement être pointées négativement par la Cour des comptes notamment celles liées aux missions et aux frais de déplacement. Il faut donc se montrer collectivement attentif, afin que les frais de réception respectent l'objectif de stabilité. Pour rappel, les frais de missions ont baissé en 2017, mais augmenté en 2018 jusqu'à atteindre le niveau haut de 2016. Il convient donc d'être vigilant. Un effort a été engagé sur les dépenses de publicité et de publications. Les dépenses hors marché sont passées de 27 % en 2017 à 22 % en 2018, mais celles-ci restent encore trop importantes et l'objectif est de descendre à 20 %.

Enfin il explique que la stratégie immobilière se situe dans la continuité, la rationalisation du patrimoine et sa capacité à s'adapter aux évolutions de la recherche. L'objectif est de relever ces enjeux même si la stratégie est ambitieuse, elle se maintiendra.

M. SERVET remercie **M. VINOT** et rappelle que le débat d'orientation est le premier acte de la construction du budget 2020.

M. BONICALZI demande pourquoi, en matière de développement international, le soutien aux langues ne se fait que par le biais du LANSAD. Il aimerait savoir pourquoi il a été décidé de ne s'appuyer que sur un seul laboratoire et pas sur l'ensemble de la composante.

M. VINOT répond que ce n'est pas un laboratoire, mais un service transversal qui vient en appui de toutes les composantes en matière d'enseignement des langues. Ce dispositif existe depuis plusieurs années et ne fait que se prolonger.

M. BONICALZI souhaite savoir s'il est intégré à la Faculté des langues ou si c'est un service transversal qui a vocation à devenir un service commun.

M. VINOT explique que **M. MILLOT** avait présenté ce service transversal en CA et que ce dernier n'a pas vocation à être modifié ou intégré aux relations internationales.

Mme DELESALLE-NANCEY rappelle que la question du LANSAD est un point sensible à la Faculté des langues. Elle a toujours voulu le conserver au sein des enseignements et départements

M. VINOT répond que cela n'est pas incompatible. Le LANSAD est certes un dispositif construit à partir de la Faculté des langues, mais il se met au service des autres composantes et de l'ensemble des étudiants de l'université. Nous sommes dans une logique de complémentarité.

Mme DELESALLE-NANCEY s'interroge sur les enseignants qui y participent.

M. VINOT explique que c'est une décision qui incombe à la Faculté de langues.

M. COMBY ajoute que rien n'est remis en question, notamment dans le cadre de l'université-cible. Il souligne que le LANSAD, très efficace, pourrait bien inspirer la création d'un dispositif similaire au sein de l'université-cible.

M. SERVET propose, en l'absence d'autres questions, de clore ce premier temps de la délibération.

2. POLITIQUE INDEMNITAIRE

M. SERVET rappelle que la politique indemnitaire a été soumise à l'avis du comité technique (CT) de la veille.

Mme LEBEAU explique que la politique indemnitaire des personnels BIATS est traditionnellement votée au mois de juillet. S'il n'est pas dérogé à la règle cette année, il y a tout de même une particularité puisqu'il est proposé un renouvellement de la politique indemnitaire à l'identique de l'année 2018, car la situation actuelle encourage une réflexion sur la refonte du régime indemnitaire. Il faut donc, pour pouvoir assurer une continuité des paiements, des primes, voter cette politique sans plus attendre. Une nouvelle version du régime indemnitaire sera néanmoins bientôt présentée.



M.SERVET voudrait savoir si un vote séparé pour chaque point de la politique indemnitaire est nécessaire.

M. BONICALZI demande un vote séparé pour la nouvelle bonification indemnitaire (NBI).

M. SERVET propose de voter en bloc les autres dispositifs et demande si, hors de la requête de la NBI, il y a des demandes particulières.

En l'absence de questions, les documents relatifs à la politique indemnitaire (hormis la NBI) sont adoptés à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 23
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 23
- ✓ Nombre de voix contre : 0

M. BONICALZI estime que les NBI sont sclérosées depuis de nombreuses années et il souhaite qu'elles soient votées chaque année, étant donné qu'il y a des évolutions de fonctions et responsabilités. Il demande à avoir les informations nécessaires pour pouvoir les rediscuter. Comme elles sont présentées en l'état, ils voteront contre.

M. SERVET explique qu'une réponse a été apportée en CT. En effet, la construction du régime indemnitaire des fonctionnaires tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), qui entraîne une cotation des fonctions, sera l'occasion, pour les représentants des syndicats, d'avoir tous les éléments de caractérisation des dites fonctions pour les mettre en regard de propositions qu'ils pourraient faire. Cela permettra une répartition différente peut-être avec une compensation par le RIFSEEP.

M. COMBY est d'accord sur le fait que les NBI sont un système à revoir, mal construit dès l'origine.

M.SERVET soumet au vote la question des NBI.

La nouvelle indemnité de bonification (NBI) est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 23
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 20
- ✓ Nombre de voix contre : 3

3. LE SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE (SPSI)

Mme GUILLAUME rappelle qu'il ne s'agit aujourd'hui que d'une d'information, le vote aura lieu en fin d'année. Elle commence par décrire le contexte. Le SPSI est une exigence de l'État depuis 2010. Il devait initialement couvrir la période 2010 à 2015. L'établissement aurait dû redéposer un document en 2015, mais cela ne s'est pas fait et les éléments n'ont été publiés qu'en 2017. La direction générale des finances publiques (DGFIP) a des exigences particulières auprès des établissements d'enseignement supérieur. Le SPSI s'apprécie selon différents critères qui tiennent compte des missions de service public assurées par l'université Jean Moulin.

Le document sera présenté aux autorités de tutelle lors d'un premier rendez-vous en juillet avec le représentant régional de la politique immobilière de l'État. Auparavant ces questions étaient traitées par les services du recteur, ce sont désormais les services du ministère des finances. Le rectorat accompagne l'université, mais l'avis définitif est désormais rendu par la direction de l'immobilier de l'État (DIE). Plusieurs autorités rendent des avis préalables : le rectorat, la direction régionale des finances publiques (DRFIP) ainsi que le préfet. Ce n'est qu'après ces avis préalable que le document est transmis aux services centraux du ministère des finances (à la Direction de l'immobilier de l'Etat - DIE). Enfin, le SPSI est soumis au CA de l'université. Ce document commence par un diagnostic construit grâce à des outils mis en place par la DIE : référentiels techniques, outils numériques, deux volets de stratégie, l'un patrimonial et l'autre d'intervention sur ce qui est déjà construit et une d'ambition de projection sur le site. Elle rappelle la grande intention de construction des années 2010-2015 partiellement réalisée. Le bâtiment qui héberge actuellement l'institut universitaire de technologie (IUT) a ainsi été construit. Cependant, dans le même temps l'effectif étudiant entre 2010-2018 a augmenté de 23 % et les surfaces n'ont pas assez évolué. De plus, l'établissement a dû quitter deux implantations sur les Quais, à savoir l'annexe Bancelle et l'annexe Pasteur. Aujourd'hui les effectifs étudiants continuent d'augmenter et par conséquent la tension sur les locaux augmente.

En collaboration avec le service statistique et pilotage dirigé par Mme PONSOT, des calculs ont été réalisés pour mieux quantifier les besoins des taux d'occupation classiques. Le taux d'occupation sur le site de la Manufacture des tabacs est de 130 %. Cela s'explique par les horaires élargis, l'absence de pause méridienne, l'occupation continue de 8h à 20 h et l'ouverture le samedi. Une projection a été réalisée en ramenant le taux à 100 % et sur une moyenne de 243 places par salle. Les résultats indiquent qu'il manquerait 14 amphithéâtres ou très grandes salles et 38 salles de taille moyenne.

La stratégie immobilière a été placée sur la période 2018-2022. Les enjeux de stratégie sont la transition énergétique et écologique, la poursuite d'une maintenance de qualité sur l'ensemble du bâti et la phase trois de l'aménagement du site de Bourg-en-Bresse. Dans le même temps, une réflexion est menée afin d'implanter de nouvelles surfaces pour répondre aux besoins tels que des équipements sportifs notamment sur le site des Quais, des équipements dédiés à la documentation et au travail des étudiants, un projet de centre international de la Francophonie. Il faut commencer à innover puisque la logique n'est plus celle de la construction en masse de grandes surfaces telles que les amphithéâtres et les grandes salles de cours.

M.SERVET remercie **Mme GUILLAUME** pour sa présentation et précise que le document présenté est un abstract du schéma global. Il demande s'il y a des questions



Mme DODANE s'interroge sur l'occupation problématique des amphithéâtres sur des plages de cours lors d'évènements comme le *test of english for international communication* (TOEIC). Elle souhaiterait savoir s'il y a une solution pour délocaliser ces examens.

M. SERVET rappelle que cette question se pose chaque année au moment de l'ordre d'affectation des salles. En principe les examens et cours sont prioritaires, mais il y a des exceptions lors d'une forte demande d'une tutelle pour organiser un évènement. Les exceptions font l'objet d'un arbitrage suite à un dialogue avec les composantes. Il est vrai que la vocation des locaux, dans le cadre des missions de l'université, est l'enseignement et la recherche. Mais il faut aussi prendre en considération les partenaires de l'université. Il précise que l'octroi d'amphithéâtres et de salles a déjà été refusé pour certains événements. Il s'agit de trouver un équilibre entre la mission de l'université et les relations avec les partenaires.

Mme DODANE souhaiterait que cette contrainte ne pèse pas toujours sur le même amphithéâtre.

M. SERVET explique qu'en ce qui concerne le TOIEC, le dispositif est extrêmement contraignant et est imposé.

M. COMBY propose d'étudier plus en détail le problème. Il souhaiterait ajouter qu'actuellement, les conditions de travail sont difficiles à cause des travaux à l'université. L'espace Citroën a été loué par l'université et sera conservé à l'avenir. C'est un espace gagné, même après la fin des travaux, dont le coût est inclus dans le budget. Le problème de l'université est aussi dû à son installation en centre-ville où l'immobilier est très cher.

Mme DODANE remercie l'administration pour avoir climatisé quelques amphithéâtres, ce qui est très appréciable en période d'examens.

Mme DELESALLE-NANCEY trouve justement dommage que certains amphithéâtres climatisés restent vides en période estivale.

M. SERVET déplore lui aussi cette situation et explique qu'il travaille avec les équipes de scolarité pour que les amphithéâtres les plus remplis soient rafraîchis.

M. COMBY rappelle que la climatisation est difficile à négocier avec le rectorat et l'État, car elle représente une trop forte consommation énergétique et que ça n'est pas écologique.

M. SERVET demande s'il y a d'autres observations.

M. BONICALZI souhaite savoir si les surfaces des annexes Bancelle et des préfabriqués Pasteur seront remplacées.

M. SERVET explique que l'annexe Bancel était prêtée temporairement par le département. Quant à l'annexe Pasteur, l'université aurait dû effectuer d'importants et coûteux travaux pour la conserver.



Mme GUILLAUME estime que cette perte est en partie compensée par le plateau de la Maison internationale des langues et des cultures (MILC). Elle ajoute que les taux d'occupation diffèrent entre le site de la Manufacture et celui des Quais.

M.COMBY évoque la décision de louer le bâtiment « New Deal » qui a été prise pour que les agents ne se retrouvent pas dans des espaces partagés par deux ou trois. Ce que souhaitait pourtant le rectorat par souci d'économie. L'université a eu la volonté politique de libérer les espaces pour éviter que les membres du personnel ne soient trop serrés. Il reconnaît que cette politique a un prix annuel.

M. BONICALZI rappelle que l'aile nord du site des Quais a été fermée un temps, puis rouverte et va être de nouveau fermée en raison des travaux. Il demande s'il n'y avait pas la possibilité de cumuler les travaux.

Mme GUILLAUME explique à **M. BONICALZI** que l'aile sud a d'abord été fermée, et non pas l'aile nord. De plus, il n'est pas possible de tout anticiper. La fermeture de l'aile nord va être de plus courte durée que les autres et que cette aile devrait rouvrir au printemps 2020.

M. BONICALZI voudrait savoir s'il existe un risque lié à la présence d'amiante dans les bâtiments.

Mme GUILLAUME répond qu'il y en a très peu. Les lieux où elle est présente ont été bien identifiés. L'amiante est confinée et sans particules volatiles. Elle précise qu'il n'y a aucun risque à l'université Jean Moulin.

M.COMBY confirme et explique que cela a été une entreprise difficile, qui a demandé des efforts et un travail en flux tendu. Il y a eu plusieurs imprévus durant les travaux mais l'université a su réagir et les résultats sont là.

M. BONICALZI demande si l'objectif est de retirer toute l'amiante.

Mme GUILLAUME répond que oui.

M. COMBY rappelle que cela a été problématique parce que la découverte d'amiante décale les chantiers dans le temps. Les normes en la matière sont par ailleurs très contraignantes.

M. SERVET clôt la discussion sur le schéma de la stratégie immobilière et demande à **M. VINOT** d'aborder le sujet des variations de frais de remboursement et de déplacement.

4. DEPLACEMENT VOYAGE

M. VINOT explique que cet hiver la réglementation a changé. L'université en a profité pour réviser et améliorer ses procédures en la matière. C'est pour cela que la politique voyage doit être représentée au CA.

Les changements sont, notamment, un relèvement des tarifs dans le cadre de la prise en charge des déplacements. Par exemple le montant est de 100 euros la nuit d'hôtel pour les personnes qui n'étaient pas rattachées administrativement à l'université Jean Moulin mais dont cette dernière prenait quand même en charge les frais. Il y a aussi un relèvement des prises en charge pour les missions à Paris, ce montant passe à 110 euros et 120 euros pour les personnes en situation de handicap. En outre, en cas de demande de visa l'agent ne sera pas obligé de s'en occuper lui-même et pourra se reposer sur un forfait d'accompagnement de la gestion de la prise en charge du visa. Il attire l'attention du CA sur la prise en charge des vacataires. Cela reste dérogatoire mais le dispositif a été assoupli et il sera pris sur le budget de la composante. La décision d'opportunité, quant à elle, est prise par le président sur proposition du directeur de la composante. Toutefois, les frais d'hébergement ont été augmentés pour atteindre 100 euros la nuitée à Lyon. Cela répond à une demande de certains vacataires qui trouvaient que les montants pris en charge étaient trop faibles par rapport au coût de la vie à Lyon.

M. SERVET voudrait savoir s'il y a d'autres remarques avant de passer au vote.

Les tarifs relatifs aux déplacements et voyages sont approuvés :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 22
- ✓ Nombre d'abstentions : 3
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0

5. RAPPORT D'ACTIVITE DES AFFAIRES CULTURELLES

M. SERVET souhaite en préambule mettre en valeur le développement massif des ateliers de pratiques artistiques à destination des étudiants. Ces ateliers font l'objet d'une bonification comme c'est le cas en matière sportive. Il y a un élargissement des pratiques artistiques bonifiées sur le site de Bourg-en-Bresse également. Il évoque ensuite la distribution des flyers, « l'art au moulin ». Il se réjouit de la multiplication des manifestations de théâtre, de musique, de cinéma et des résidences d'artistes dans la programmation du service des affaires culturelles en 2018-2019. Ce rapport d'activité permet d'avoir un aperçu des diverses propositions artistiques. Il évoque ensuite un deuxième point relatif au bilan financier de l'orchestre de chambre, à la demande de **M. BONICALZI** lors d'un précédent CA. Il remercie la direction des affaires financières (DAF) et la direction de l'innovation (DID) pour avoir consolidé ce bilan financier. Il ajoute que la saison va de septembre à juin, cela ne suit pas l'année civile.

M. VINOT explique que le document est consolidé et reconstitué pour suivre au plus près l'activité de l'orchestre de chambre de Lyon. Le total des dépenses présentées s'élève à un peu plus de 205 000 euros dont le poste principal traite des dépenses artistiques de la saison, à hauteur de 150 000 euros. Le deuxième poste le plus important s'élève à 30 000 euros et est consacré à la publicité, aux livrets d'accueils et aux flyers. Les recettes sont d'un peu moins de 220 000 euros avec une ventilation partagée entre le soutien de l'université, pour un montant de 55 000 euros, et le mécénat de la société 6^{ème} sens à hauteur de 40 000 euros, les subventions du CROUS pour 25 000 euros et de la région pour environ 19 000 euros, de SPEDIDAM



pour 12 000 euros, de la SACEM pour 4 000 euros, sans oublier les subventions et les concerts en entreprises qui ont apporté 8 870 euros de recettes. À noter également les recettes de billetterie qui s'élèvent à 8 000 euros. Pour cette saison 2017-2018, le budget est donc à l'équilibre avec un léger excédent de 13 650 euros.

M. SERVET trouve dommage de faire une présentation strictement financière d'un objet culturel, puisqu'il s'agit aussi d'une activité qui permet le rayonnement culturel de l'université. Il y a une intense activité culturelle, musicale, en interne grâce à l'orchestre de l'université ou en externe grâce à l'orchestre de chambre de Lyon et un fort dynamisme culturel. Il se réjouit de voir que l'université devient un partenaire qui compte sur le plan de la culture universitaire à Lyon. Ce n'est pas juste le bilan financier qui intéresse l'université.

M. BONICALZI revient sur la participation de l'université Jean Moulin à hauteur de 55 000 euros et souhaiterait savoir où apparaissent les postes des personnes qui participent à la mise en place.

M. SERVET rappelle que **M. BONICALZI** avait demandé un bilan hors masse salariale et c'est celui-ci qui a été réalisé et présenté.

M. BONICALZI souhaiterait que pour la prochaine fois soit présenté un bilan consolidé parce que l'orchestre de l'université est hébergé par les ressources de cette dernière. Par ailleurs, il tient à souligner que des personnes de la logistique interviennent dans la salle Molière pour mettre en place l'infrastructure.

M. VINOT répond que ce bilan est difficile à réaliser techniquement.

M. COMBY précise que l'orchestre jouera désormais dans la salle Rameau. Il y a de nouveaux mécènes comme Tony Parker. Il ajoute qu'il ne s'agit pas que d'un orchestre puisque ce dernier mettra en place des formations en collaboration avec la TONY PARKER ACADEMY.

6. REMISE GRACIEUSE, REMISE COMMERCIALE ET ADMISSION EN NON-VALEUR

M. BERTHOMIEU propose de commencer par la remise gracieuse qui le concerne lui et son prédécesseur. Il s'agit de présenter l'épilogue du contrôle de la Cour des comptes qui a eu lieu il y a un peu plus d'un an. Des auditeurs de la Cour sont venus sur site et à l'issue de leurs observations, un procureur près la Cour des comptes a émis un réquisitoire à la suite duquel un magistrat instructeur a été nommé. Après un an d'échanges réguliers avec la Cour, un jugement a été rendu le 20 mai. Ce jugement retient plusieurs types de charges. Il y a des charges sans préjudice, qui sont de simples amendes, et qui concernent deux subventions versées à l'association sportive de l'université Jean Moulin sans convention. Les autres sommes correspondent au versement d'indemnités de formation continue, versées depuis au moins 1984 afin de compenser l'investissement d'enseignants-chercheurs et administratifs dans le développement de la formation. Au bout d'une trentaine d'années, la Cour des comptes a considéré que celle-ci ne doit pas être versée parce que c'est supposé faire partie du salaire des personnes concernées. Concernant les sommes qui restent à charge sur plusieurs exercices, environ 35 000 euros relèvent de son prédécesseur et correspondent à la fonction de direction de la formation continue. Cela concerne aussi une secrétaire de service et deux agents comptables



qui l'ont précédé. La somme qui le concerne s'élève à 11 861,80 euros. Il sollicite un avis du CA. En effet, quand il s'agit d'un agent comptable, la personne qui prononce la remise gracieuse est le ministre du budget qui a besoin de l'avis du CA de l'université et de son président. En général, il n'accorde pas la totalité de la remise gracieuse, il restera donc une somme à sa charge et à celle de son prédécesseur. La question ne fait pas partie des éléments votés par bulletins de vote. Si le vote se fait à main levée il propose de sortir durant celui-ci.

Sortie de Monsieur BERTHOMIEU

M.SERVET demande s'il y a des questions.

M. BONICALZI voudrait savoir si un jugement a été émis.

M.SERVET répond que oui.

M. COMBY explique que la décision de changer la formation continue et les modes de rémunération avait été décidée avant même l'interpellation par la Cour des comptes.

M.SERVET propose un vote à main levée et demande qui émet un avis favorable concernant les remises gracieuses.

L'avis favorable aux remises gracieuses est approuvé à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 17
- ✓ Nombre d'abstentions : 3
- ✓ Nombre de voix pour : 14
- ✓ Nombre de voix contre : 0

M. BERTHOMIEU remercie le CA pour son vote qui permet de poursuivre une collaboration de confiance et constructive avec l'ordonnateur. Il remercie également l'ensemble du CA pour les échanges de ces dernières années parce qu'il s'agit sûrement de son dernier CA.

M.COMBY le remercie pour la qualité des relations nouées au fil des ans.

M. BERTHOMIEU présente les propositions de remises commerciales. La première concerne un montant de 48 euros sur les 4 800 euros initiaux qui correspondent à des heures de présence facturées à l'entreprise puisque le stagiaire a été absent. Vu le montant initial et la relation commerciale avec l'entreprise, la composante, la DAF et lui-même proposent d'émettre un avis favorable à cette demande. Le deuxième dossier concerne un montant de 250 euros. Il s'agit d'une personne qui fait une demande de remise commerciale après s'être inscrite à une formation sans pouvoir la suivre en raison de problèmes de garde d'enfants. Compte tenu du contexte et des éléments transmis, la composante, la DAF et lui-même proposent un avis défavorable. Enfin, un dossier d'un montant de 500 euros concernant un diplôme universitaire de



chinois pour une personne qui ne peut plus les suivre en raison d'un état de santé lié à sa grossesse, justifié par un certificat de santé. La composante, la DAF et lui-même émettent un avis favorable. La facture suivante est un reste à recouvrer de 210,45 euros sur une facture initiale de 3 367 euros. Ce solde s'explique par une défaillance administrative de la composante puisque les absences injustifiées du stagiaire ont été facturées à l'entreprise alors que l'alternante était présente au cours et qu'il y avait une prise en charge de l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA). C'est une situation compliquée qui s'est traduite par une absence de paiement. L'avis de la composante est favorable. Le dossier suivant concerne une facture de 6 700 euros, sur laquelle il reste 2 700 euros à payer. Il s'agit d'un diplôme de master où l'étudiante n'a pas poursuivi sa formation à la suite de plusieurs arrêts de travail. L'établissement n'a aucune nouvelle de la salariée. L'avis de la composante, de la DAF et de lui-même est favorable parce que la relation commerciale contractuelle avec l'entreprise est très bonne et que l'université souhaite la maintenir.

M. BONICALZI rappelle que lors d'un précédent CA, l'idée a été évoquée de réaliser une étude statistique pour mesurer le ratio du chiffre d'affaire de l'entreprise avec les remises commerciales. Le but est de voir si des entreprises sont coutumières du fait ou non.

M. BERTHOMIEU répond qu'au regard des éléments dont il dispose, il a constaté qu'il s'agit rarement de la même entreprise. Il lui faudrait davantage de temps pour produire une analyse plus précise.

M. BONICALZI souhaiterait que soit créé un indicateur global qui, sans lever la confidentialité des entreprises, permette de voir si le risque est plus important avec certaines entreprises.

M. BERTHOMIEU explique qu'il s'agit souvent de toutes petites entreprises ou de structures libérales. Il y a donc un véritable émiettement des partenaires.

M. BONICALZI aimerait que le CA puisse analyser plus finement ce que représente le cumul de ces remises commerciales.

M. BERTHOMIEU juge que cela est à rapporter au chiffre d'affaire global et estime que le taux de non recouvrement de l'université Jean Moulin se situe à moins de 1%, ce qui est un très bon chiffre. Il évoque ensuite le dernier dossier qui concerne une facture de 400 euros pour laquelle une étudiante, qui n'a pu poursuivre sa formation à cause de problèmes de santé, demande une remise de 320 euros. Cela a été justifié par un certificat médical. La composante, la DAF et lui-même émettent un avis favorable. Le dossier suivant est une somme de 120 euros, qui correspond à un délai de rétractation dépassé mais la composante souhaite rembourser l'inscription pour garder un bon contact relationnel avec l'entreprise. Il y a avis favorable de la composante, de la DAF et de lui-même. La facture suivante est de 184 euros, il s'agit d'une personne inscrite en tant qu'auditeur libre à une formation de philosophie. Elle avait déjà fait une demande en ce sens, qui lui avait été refusée. Elle l'a réitérée et prouvé qu'elle n'avait assisté à aucun cours à cause d'une dispense d'assiduité de son employeur qui lui avait été refusée. Comme il envisage de se réinscrire il y a un avis favorable de la composante, de la DAF et de l'agent comptable. Le prochain dossier est une facture de 4 900 euros, c'est une personne qui a eu un arrêt maladie et qui a dû abandonner sa formation pour raison de santé. Avis favorable de la composante, de la DAF et de lui-même, pour un montant au prorata des cours suivis de



3 341 euros. La facture suivante concerne une personne insatisfaite de sa formation, il est diplômé. La composante, la DAF et lui-même émettent un avis défavorable.

Concernant les admissions en non-valeur (ANV) il s'agit d'une facture de 3 165 euros pour laquelle plusieurs procédures ont été menées comme des relances amiables, l'établissement d'un état exécutoire, une relance par lettre simple puis une autre par lettre recommandée. La personne concernée est son propre employeur. Tout ce qui était possible a été tenté mais le recouvrement n'a pas pu aboutir. L'agent comptable rend donc un avis favorable.

Il y a trois dossiers de remises gracieuses. Ces remises sont accordées aux personnes qui font état de leur situation financière difficile qui ne leur permet pas de payer. La première facture est de 4 325 euros, la demande porte sur 3 525 euros. C'est un abandon de la formation trois mois après son démarrage pour incapacité à gérer la formation avec son emploi ainsi qu'une situation personnelle et financière compliquée. La composante, la DAF et l'agent comptable ont un avis favorable. Le dossier suivant est de 3 000 euros, la personne a essayé de démontrer une situation précaire. La composante a un avis réservé, la DAF et l'agent comptable émettent un avis défavorable pour l'instant. La facture suivante est de 8 000 euros pour un étudiant d'un master qui a abandonné sa formation en raison d'un handicap et de problèmes de santé. Il n'a pas pu payer sa formation mais a eu le diplôme. La composante a un avis favorable, la DAF et l'agent comptable ont un avis défavorable.

M. VINOT dit que ces deux derniers cas relèvent d'un institut d'une même composante. Il ne veut pas imaginer que la remise gracieuse soit une pratique qui serait à l'origine d'un laxisme dans le choix des candidats. C'est pour cette raison que ces deux cas le dérangent énormément.

M. BERTHOMIEU dit que sur ces derniers cas l'avis de la DAF et de l'agent comptable sont défavorables. Des actions de recouvrement vont être mises en œuvre.

M. COMBY demande si l'opération médicale de la personne l'a empêchée de suivre la formation et si elle a eu son diplôme.

M. BERTHOMIEU répond que oui, elle a obtenu son diplôme.

M. COMBY demande pourquoi cette personne ne veut pas payer et si cela est dû à des difficultés financières.

M. BERTHOMIEU répond qu'il y a des difficultés financières et des problèmes de santé qui sont mis en avant par la personne concernée. Mais selon lui les arguments qui sont avancés pour l'instant sont un peu insuffisants. Il précise que l'université, dans ses actions de recouvrement, ne place jamais les individus concernés dans des positions inconcevables. Elle s'en tient à faire, en application des recommandations de la cour des comptes, des actions proportionnelles.

M. SERVET remercie **M. BERTHOMIEU** pour sa présentation. Le CA en a terminé avec l'ordre du jour car la partie B a été abordée au début de la séance. Il demande s'il y a des questions.

M. BONICALZI demande s'il est possible d'avoir des éléments d'information concernant la gestion de l'institut socio-économique des organisations (ISEOR) car il semblerait que des conseils de discipline se soient prononcés.

M. SERVET pense que ça n'est pas possible de procéder à une telle information en conseil d'administration. En revanche il précise que les jugements rendus par la section disciplinaire sont anonymisés et affichés sur le tableau du service du personnel enseignant, près du bureau de Mme CHAMS.

L'ordre du jour ayant été épuisé et les membres n'ayant pas d'autres questions à poser, la séance est levée à 17h47.

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
La directrice générale des services,**



Christel PONSOT